

ASSEMBLÉE NATIONALE

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 822

présenté par

Mme Bergé, M. Baichère, Mme Cazarian, M. Gouttefarde, M. Zulesi, Mme Vignon, Mme Brocard,
Mme Lardet, Mme Grandjean, Mme Sarles, Mme Valetta Ardisson et Mme De Temmerman

ARTICLE 29 TER A

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.